



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 23/03/2020

## **#COVID-19 – Point de situation lundi 23 mars 2020**

Le préfet du Cantal a souhaité qu'un point de situation périodique soit diffusé, avec des informations de niveau national et local utiles. Ce point n'a pas vocation à être exhaustif, il recense les informations qu'il a paru utiles de relayer pour la bonne information de tous.

### **Gestion de l'épidémie dans le Cantal**

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes diffuse chaque soir un point de situation régional, avec notamment le nombre de cas dépistés positifs au COVID-19 pour chaque département, sur la base des chiffres arrêtés à 15h00 le jour même par Santé Publique France.

Le point de situation est consultable sur : <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-communiqués-presse>

Le bilan du dimanche 22 mars 2020 fait état de 17 cas dépistés positifs dans le Cantal.

### **Déclinaison de la stratégie nationale de gestion et d'utilisation des masques de protection**

L'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes décline la stratégie nationale de gestion et d'utilisation des masques de protection, en lien étroit avec les établissements et les professionnels de santé, et les établissements sociaux et médico-sociaux.

La déclinaison de cette stratégie dans le Cantal implique à ce stade :

- que les masques chirurgicaux sont réservés aux personnels de santé, aux personnes chargées des premiers secours et en charge du transport sanitaire en cas de suspicion de contact avec une personne malade
- que les masques de protection FFP2 sont réservés exclusivement aux personnels hospitaliers pour la prise en charge de cas confirmés.

Par ailleurs, pour les soignants des établissements médico-sociaux des masques chirurgicaux sont désormais mis à disposition dans le Cantal.

De même, pour les services de soins et d'aide à domicile, les foyers d'hébergement et foyers d'autonomie, des masques seront distribués en fonction des quantités disponibles.



## Réserve civique - Lancement de la plateforme « <http://jeveuxaider.gouv.fr> »

Pour faire face, collectivement, à la crise sanitaire du COVID-19, le président de la République a appelé les Français à « inventer de nouvelles solidarités ». Chaque soir, à 20h, en applaudissant à leurs fenêtres, les Françaises et les Français témoignent leur reconnaissance aux soignants qui s'engagent sans compter face à l'épidémie. Pour que chacun puisse prendre sa part de cette mobilisation générale des solidarités, le Gouvernement lance la Réserve civique-Covid 19 <http://jeveuxaider.gouv.fr>. Afin de permettre à tous ceux qui le peuvent et qui le souhaitent de s'engager et de donner de leur temps, pour que les plus démunis et les plus vulnérables ne soient pas les premières victimes de cette crise.

**Le préfet du Cantal a informé dès ce lundi 23 mars 2020 les partenaires locaux du lancement de la plateforme <http://jeveuxaider.gouv.fr>.** Ils sont invités à faire part de leurs besoins en bénévoles via cette plateforme. Les cantaliens qui souhaitent se porter bénévole peuvent également signaler leur disponibilité via cette plateforme, et consulter les annonces publiées.

### Une urgence : limiter l'impact social de la crise sanitaire

Avec la crise sanitaire et le confinement, les associations, qui reposent en temps normal sur une ressource bénévole bien souvent âgée, peinent à poursuivre leur activité. Toutes souffrent d'une pénurie de forces vives, car un tiers – voire la moitié – de leurs bénévoles sont âgés de plus de 70 ans, donc confinés. Plusieurs points de distribution pour les plus démunis ont déjà dû fermer leurs portes ces derniers jours faute de bénévoles.

Le confinement fait, par ailleurs, peser un risque sur les personnes fragiles isolées (âgés, en situation de handicap, malades chroniques,...). Si nos forces sont concentrées sur le front de la lutte sanitaire, notre réponse sociale ne peut être reléguée au second plan.

### La mobilisation générale des solidarités face au Covid19.

C'est pour garantir la continuité des activités vitales pour les plus précaires que cette plateforme a été construite, en lien avec les plus grands réseaux associatifs et les plateformes associatives déjà existantes.

Elle permet aux structures (associations, CCAS, MDPH, collectivités, opérateurs publics, etc.) de faire état de leurs besoins de renforts autour de 4 missions vitales :

1. aide alimentaire et d'urgence ;
2. garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
3. lien (téléphonique, visio, mail, etc.) avec les personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap ;
4. solidarité de proximité : courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).

La centralisation de ces missions essentielles sur le site [jeveuxaider.gouv.fr](http://jeveuxaider.gouv.fr) garantit leur visibilité, et donc le fait qu'aucun territoire ne soit oublié. Le caractère exceptionnel de la crise sanitaire que traverse notre pays appelle un engagement exceptionnel de chacun d'entre nous. Depuis toujours au cœur des liens indéfectibles entre les citoyens, entre les générations, entre les territoires, les associations et les structures qui assurent leur soutien

aux plus démunis priorisent aujourd'hui leurs actions pour que les impacts directs et indirects de la lutte contre le Coronavirus ne laissent personne dans le besoin.

### **Transports routiers**

Pour maintenir la chaîne d'approvisionnement, deux arrêtés ont été publiés au journal officiel du 21 mars 2020 portant sur :

- la levée de l'interdiction de circuler des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes, dans le cadre de la crise épidémique du coronavirus « covid-19 » (circulation désormais possible les weekend notamment) : [cliquez ici](#)
- la dérogation temporaire aux règles en matière de temps de conduite pour le transport routier de marchandises : [cliquez ici](#)

Par ailleurs, l'Etat a mis en ligne sur Bison Futé deux cartes destinées aux transporteurs et visant à référencer la localisation des aires de repos et de services sur le réseau routier national ainsi que les centres techniques :

[https://www.bison-fute.gouv.fr/tout-savoir-sur-l-ouverture-des.html?fbclid=IwAR3DQr-1qsSLz0md5WK8pln5wPcDfaJBFw8veQOsCQH3NIYIU5\\_Fno4KpwM](https://www.bison-fute.gouv.fr/tout-savoir-sur-l-ouverture-des.html?fbclid=IwAR3DQr-1qsSLz0md5WK8pln5wPcDfaJBFw8veQOsCQH3NIYIU5_Fno4KpwM)

La carte des aires de repos et de services précise l'ouverture ou non de l'aire, sa nature (aire de repos ou de services), l'existence de stationnement pour les poids-lourds, la présence et l'état de disponibilité de toilettes, de restauration (vente à emporter), et de douches.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus Covid19 sont sur le site : <http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>.

Numéro vert national accessible 24h/24 : **0 800 130 000** (appel gratuit).